

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 5371

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 40.167.600 euros
Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98
CS 68214 - 34965 Montpellier Cedex 2
352 588 727 RCS Montpellier

*Cette copie
à l'original*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six septembre,
A 10 heures ,

Le Conseil de surveillance de la société URBAT PROMOTION s'est réuni ce jour.

Sont présents :

- Madame Virginie LEROY,
- Monsieur Philippe MUSIALEK.

Est présent sans droit de vote Monsieur Jean-Christophe LAURENT, Président de la Société.

En l'absence de Président du Conseil de Surveillance, Madame Virginie LEROY est désignée Présidente de séance.

En conséquence, la Présidente de séance du Conseil de surveillance constate que tous les membres du Conseil de surveillance sont réputés présents ou représentés et qu'ainsi le Conseil peut valablement délibérer.

Il est rappelé que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission du Président du Conseil de Surveillance)

Le Conseil de surveillance prend acte de la démission de Monsieur Olivier ROULLEAU de la ROUSIERE de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, formulée par lettre en date du 24 juillet 2023, avec effet à l'issue de la décision nommant son remplaçant.

Après délibérations cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance)

Le Conseil de surveillance décide de nommer, en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, Madame Virginie LEROY, née le 30 janvier 1976 à Sainte-Catherine (62), de nationalité française, demeurant 16, rue Spontini à Paris (75116) et ce, avec effet à compter de ce jour, pour la durée de son

mandat de membre du Conseil de Surveillance, qui prendra ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Madame Virginie LEROY déclare accepter lesdites fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Après délibérations cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

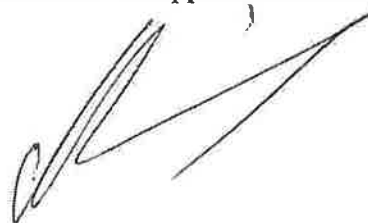
Après délibérations cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du Conseil de Surveillance et le nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance :

Madame Virginie LEROY

Monsieur Philippe MUSIALEK



Madame Virginie LEROY

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance

